



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 juin 2023

N° 230629060

FINANCES COMMUNALES - Approbation du rapport annuel 2022 sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

L'an deux mil vingt trois, le vingt neuf juin à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 23 juin 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme MELIANE - Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - Mme JOUBERT - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - M. LEFEUVRE .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 23

Représentés : 5

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 5

ABSENTS REPRESENTES M. ALLAIS par M. MASO - Mme VILATA par M. GUITOUNI - Mme GROUX par Mme ALITA - Mme SAUSSURE-YOUNG par Mme LABADO - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE.

ABSENTS NON EXCUSES M. CRESPIEN - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. SEHIL .

SECRETAIRE Elisabeth HUSSON-LESPINASSE

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

FINANCES COMMUNALES - Approbation du rapport annuel 2022 sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2531-16,

VU la Loi n° 91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et un fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France

VU le Compte Administratif 2022,

VU le rapport annuel 2022 de la Ville de Gentilly sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

CONSIDERANT que la commune de Gentilly a perçu 915 759 € au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France pour l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le Maire d'une commune ayant perçu une somme au titre dudit fonds au cours de l'exercice précédent doit présenter un rapport sur son utilisation,

CONSIDERANT que l'intégralité des fonds reçus ont été utilisés pour financer des politiques contribuant à l'amélioration des conditions de vie de la population,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 23 juin 2023.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE – **APPROUVE** le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France pour l'exercice 2022

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 30 juin 2023

Reçu en préfecture le 30 juin 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20230629-9383-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN



